

# PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- FICHE D'INSCRIPTION AVEC 1 PHOTO pour les NOUVEAUX adhérents seulement.
- CERTIFICAT MÉDICAL :
  - Toute nouvelle inscription doit être accompagnée d'un certificat médical de moins de 3 mois autorisant la pratique des activités physiques choisies.
  - Pour les anciens adhérents : les certificats médicaux fournis **la saison 2018/2019 ne sont plus valables**. En revanche les certificats médicaux fournis la saison 2019/2020 et 2020/2021 sont valables à condition d'avoir répondu négativement à toutes les questions du « questionnaire santé » et de remettre à l'association « **le volet à remettre à l'association** » ci-joint, renseigné, signé et daté.  
**Attention : une inscription sans CM ou sans attestation ne sera prise en compte qu'à réception de ceux-ci. Ces derniers doivent nous parvenir impérativement dans un délai d'un mois après la reprise des cours.**
  - Pour les jeunes mineurs : le certificat médical n'est plus obligatoire. Il est remplacé par un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur que les parents doivent renseigner. Ils doivent seulement nous faire parvenir « **le volet à remettre à l'association** » ci-joint, renseigné, signé et daté.
- AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS.
- JUSTIFICATIF POUR LES ÉTUDIANTS.
- MODALITÉS DU RÈGLEMENT :
  - par chèque libellé à l'ordre de « La Joie de Vivre », plusieurs chèques possibles qui seront débités à un mois d'intervalle, échelonnage à négocier avec le bureau.
  - par « **chèques vacances** » ou « **coupons sport** » : un chèque de caution vous sera demandé si vous ne les avez pas encore reçus et restitué en échange de ceux-ci.
  - Pour les jeunes crosnois de 6 à 16 ans, nous acceptons le chèque « Sport et Culture » de la mairie qui a pour objectif d'apporter une aide d'un montant de 40 €. Faire la demande au « service jeunesse et sport » de Crosne.
  - Pour les jeunes de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021, vous pouvez bénéficier du « Pass'Sport » alloué par le gouvernement. C'est une allocation de rentrée sportive qui peut vous être attribuée sur demande. Elle n'est pas cumulable avec le chèque « Sport et Culture » si la somme des deux est supérieure à la cotisation. Allez sur le site : [www.sports.gouv.fr/pass-sport](http://www.sports.gouv.fr/pass-sport).
- **POUR LES PRÉINSCRIPTIONS** envoyées du mois de juillet jusqu'au 5 septembre 2021 jour du Forum des associations : votre dossier doit être complet pour que le choix des cours soit validé.

**Dossier complet à retourner à :**  
**Mireille ROBIN**  
**7 Allée de la Sirène - 91560 CROSNE**

**Tél : 01.69.48.50.49 ou 07.88.67.72.35 ou 06.79.81.23.96**